



## Conférence générale

### Quinzième session

Lima, 2-6 décembre 2013

## Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarantième session (20-22 novembre 2012)

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-2	3
I. Questions d'organisation et de procédure .....	3-16	3
II. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2011 (point 3) .....	17	5
III. Date et lieu de la quinzième session de la Conférence générale (point 13) .....	18	5
IV. Processus de sélection pour le poste de Directeur général: mise en place d'un forum des candidats (point 11) .....	19	6
V. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 4 a) à d) .....	20-24	6
A. Rapport du Commissaire aux comptes .....	21	6
B. Situation financière de l'ONUDI .....	22	6
C. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen des soldes inutilisés des crédits ouverts .....	23	6
D. Mobilisation de ressources financières .....	24	7
VI. Activités du Groupe de l'évaluation (point 5) .....	25	7
VII. Activités du Corps commun d'inspection (point 6) .....	26	7



---

VIII.	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (point 7) .....	27	7
IX.	Examen des progrès des délibérations du groupe de travail informel (point 8) ...	28	8
X.	Questions relatives au personnel (point 9) .....	29	8
XI.	Innovation industrielle et capacité de production (point 12) .....	30	8
XII.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 10) .....	31	8
XIII.	Ordre du jour provisoire et date de la quarante et unième session (point 14) .....	32	9
XIV.	Adoption du rapport (point 15) .....	33	9
XV.	Clôture de la session .....	34	9
Annexes			
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa quarantième session .....		10
II.	Documents présentés au Conseil à sa quarantième session .....		21

## Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarantième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB. 40/SR.1 à SR.5), où les délibérations sont consignées en détail, font partie intégrante du présent rapport.

2. La décision suivante du Conseil, qui figure à l'annexe I, se rapporte aux travaux de la Conférence générale à sa quinzième session:

IDB.40/Dec.5 Demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement

## I. Questions d'organisation et de procédure

3. La quarantième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 20 au 22 novembre 2012 (cinq séances plénières – voir IDB.40/SR.1 à SR.5).

### Participation

4. Des 53 membres du Conseil, les 51 membres suivants étaient représentés à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.

5. Les 49 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Afghanistan, Albanie, Argentine, Arménie, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Gabon, Géorgie, Honduras, Israël, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turkménistan, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.

7. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

8. L'Ordre souverain et militaire de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.

9. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

10. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Centre international de promotion des entreprises, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Ligue des États arabes (LEA), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique et Union européenne (UE).

11. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, Centre international d'investissement (IIC), Chambre de commerce austro-égyptienne, Congrès international des industriels et des entrepreneurs (ICIE), Conseil international des femmes (CIF), Deula-Nienburg (Académie allemande d'agriculture et de technologie), Fédération européenne des sociétés nationales d'entretien, Fédération internationale pour la commande automatique, Fondation internationale pour la promotion de la privatisation et des investissements étrangers (FIPPIE), Institut Supérieur de Gestion (ISG), Mountain Unlimited, Organisation pour les relations économiques internationales et Soroptimist International.

### **Ouverture de la session**

12. La quarantième session du Conseil a été déclarée ouverte par le Président de la trente-neuvième session, S. E. M. Cho Hyun (République de Corée).

### **Bureau de la session**

13. En application de l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation S. E. M. B. G. Csuday (Hongrie) Président, S. E. M<sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides (Costa Rica), S. E. M. T. Osawa (Japon) et S. E. M. M. H. Elamin (Soudan) Vice-Présidents, et M<sup>me</sup> S. Tangkhittikun (Thaïlande) Rapporteure.

### **Ordre du jour de la session**

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2011.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
  - a) Rapport du Commissaire aux comptes;
  - b) Situation financière de l'ONUDI;
  - c) Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen des soldes inutilisés des crédits ouverts;
  - d) Mobilisation de ressources financières.
5. Activités du Groupe de l'évaluation.
6. Activités du Corps commun d'inspection.

7. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.
8. Examen des progrès des délibérations du groupe de travail informel.
9. Questions relatives au personnel.
10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
11. Processus de sélection pour le poste de Directeur général: mise en place d'un forum des candidats.
12. Innovation industrielle et capacité de production.
13. Date et lieu de la quinzième session de la Conférence générale.
14. Ordre du jour provisoire et date de la quarante et unième session.
15. Adoption du rapport.

15. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.40/Dec.1, IDB.40/SR.1, par. 84 et 85).

16. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé le Vice-Président, S. E. M. T. Osawa (Japon), de les présider (voir IDB.40/SR.2, par. 1).

## **II. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2011 (point 3)**

17. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du *Rapport annuel 2011* (qui comprend le rapport sur l'exécution du programme) (IDB.40/2) et deux notes du Secrétariat, l'une sur les activités que mène l'ONUDI pour promouvoir la mise en réseau des connaissances et l'échange de connaissances (IDB.40/CRP.2) et l'autre sur le développement de la production locale de produits pharmaceutiques dans les pays en développement et les pays les moins avancés – Appui à la Commission de l'Union africaine sur l'accélération de la mise en œuvre du Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique. Les débats sur ce point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.40/SR.2, par. 17 à 57 et IDB.40/SR.3, par. 1 à 69. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.12) et adopté la décision IDB.40/Dec.2 (voir annexe I).

## **III. Date et lieu de la quinzième session de la Conférence générale (point 13)**

18. Au titre du point 13, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la date et le lieu de la quinzième session de la Conférence générale (IDB.40/19). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.2, par. 4 à 16. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.2.) et adopté la décision IDB.40/Dec.13 (voir annexe I).

#### **IV. Processus de sélection pour le poste de Directeur général: mise en place d'un forum des candidats (point 11)**

19. Au titre du point 11, le Conseil était saisi de trois notes du Secrétariat dont deux sur le processus de sélection pour le poste de Directeur général (IDB.40/21 et Add.1) et une sur la procédure à suivre pour la nomination du Directeur général (IDB.40/26). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.3, par. 70 à 86. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.40/L.10 et IDB.40/L.14) et adopté les décisions IDB.40/Dec.10 et IDB.40/Dec.11 (voir annexe I).

#### **V. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 4 a) à d))**

20. Au titre du point 4, y compris les points subsidiaires a) à d), le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-huitième session (IDB.40/12). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.3, par. 87 à 128.

##### **A. Rapport du Commissaire aux comptes**

21. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1<sup>er</sup> janvier et terminée le 31 décembre 2011 (IDB.40/3) et du rapport sur l'exécution du programme, qui est contenu dans le *Rapport annuel 2011* (IDB.40/2). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.4) et adopté la décision IDB.40/Dec.3 (voir annexe I).

##### **B. Situation financière de l'ONUDI**

22. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.40/4), d'une note du Directeur général sur une demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement et de trois notes du Secrétariat respectivement sur les faits nouveaux en rapport avec le Service des bâtiments (IDB.40/22), la mise en place d'enregistrements numériques (IDB.40/25) et l'état des contributions et des soldes inutilisés des crédits ouverts (IDB.40/CRP.3). Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.40/L.5 et IDB.40/L.6) et adopté les décisions IDB.40/Dec.4 et IDB.40/Dec.5 (voir annexe I).

##### **C. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen des soldes inutilisés des crédits ouverts**

23. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi de quatre rapports du Directeur général respectivement sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (IDB.40/5), le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité

alimentaire (IDB.40/6\*), le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (IDB.40/7) et les soldes inutilisés des crédits ouverts (IDB.40/8), ainsi que de deux notes du Secrétariat, l'une sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (IDB.40/CRP.4) et l'autre sur les soldes inutilisés des crédits ouverts (IDB.40/CRP.5). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.40/SR.5, par. 60 et 61).

#### **D. Mobilisation de ressources financières**

24. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (IDB.40/9) qui reprenait des informations contenues dans le chapitre 2 du *Rapport annuel 2011* sur les résultats obtenus en matière de financement (IDB.40/2). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.8) et adopté la décision IDB.40/Dec.6 (voir annexe I).

### **VI. Activités du Groupe de l'évaluation (point 5)**

25. Au titre du point 5, le Conseil était saisi de deux notes du Secrétariat, l'une sur les activités du Groupe de l'évaluation (IDB.40/13) et l'autre sur la synthèse des conclusions et des enseignements tirés des évaluations menées en 2010-2011 (IDB.40/CRP.8). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.4, par. 1 à 9. Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.40/SR.5, par. 64 et 65).

### **VII. Activités du Corps commun d'inspection (point 6)**

26. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.40/14). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.4, par. 10 à 19. Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.40/SR.5, par. 66 et 67).

### **VIII. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (point 7)**

27. Au titre du point 7, le Conseil était saisi des rapports du Directeur général sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement (IDB.40/15) et de l'énergie (IDB.40/16). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.4, par. 20 à 63. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.13) et adopté la décision IDB.40/Dec.7 (voir annexe I).

## **IX. Examen des progrès des délibérations du groupe de travail informel (point 8)**

28. Au titre du point 8, le Conseil était saisi des premier et deuxième rapports intérimaires des Coprésidents (S. E. M<sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides, Costa Rica, et M. A. Groff, Suisse) sur les activités du Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (IDB.40/10 et IDB.40/17), ainsi que de deux documents de séance, à savoir une note d'information du Groupe des 77 et de la Chine et des observations de l'Union européenne sur la proposition de synthèse des points faibles établie par le Groupe de travail informel (IDB.40/CRP.9), et d'un document communiqué par le Brésil au Groupe de travail informel (IDB.40/CRP.10). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.5, par. 1 à 26. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.40/SR.5, par. 70 et 71).

## **X. Questions relatives au personnel (point 9)**

29. Au titre du point 9, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.40/18 et Corr.1) qui reprenait les informations figurant à l'appendice J du *Rapport annuel 2011* sur la composition du Secrétariat et les informations relatives au personnel (IDB.40/2) et d'une note du Secrétariat contenant une liste du personnel au 1<sup>er</sup> novembre 2012 (IDB.40/CRP.6). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.5, par. 27 à 34. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.9) et adopté la décision IDB.40/Dec.8 (voir annexe I).

## **XI. Innovation industrielle et capacité de production (point 12)**

30. Au titre du point 12, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Innovation industrielle et capacité de production – Proposition présentée par le Brésil" (IDB.40/24). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.5, par. 35 à 44. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.7) et adopté la décision IDB.40/Dec.12 (voir annexe I).

## **XII. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 10)**

31. Au titre du point 10, le Conseil était saisi de deux notes du Directeur général sur les demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.40/20 et IDB.40/23). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.5, par. 45 à 47. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.3) et adopté la décision IDB.40/Dec.9 (voir annexe I).



### **XIII. Ordre du jour provisoire et date de la quarante et unième session (point 14)**

32. Au titre du point 14, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la quarante et unième session (IDB.40/CRP.7). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.40/SR.5, par. 48. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.40/L.11) et adopté la décision IDB.40/Dec.14 (voir annexe I).

### **XIV. Adoption du rapport (point 15)**

33. Au titre du point 15, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.40/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.40/SR.5, par. 84 à 86).

### **XV. Clôture de la session**

34. Le 22 novembre 2012, à 12 h 20, le Conseil a clos sa quarantième session (voir IDB.40/SR.5, par. 89 et 90).

## Annexe I

### Décisions adoptées par le Conseil à sa quarantième session

Décision	Titre	Page
IDB.40/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence	11
IDB.40/Dec.2	Mise en réseau des connaissances et échange de connaissances	11
IDB.40/Dec.3	Rapport du Commissaire aux comptes	12
IDB.40/Dec.4	Situation financière de l'ONUDI	12
IDB.40/Dec.5	Demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement	13
IDB.40/Dec.6	Mobilisation de ressources financières	13
IDB.40/Dec.7	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie	14
IDB.40/Dec.8	Questions relatives au personnel	15
IDB.40/Dec.9	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales	16
IDB.40/Dec.10	Forum des candidats au poste de Directeur général	16
IDB.40/Dec.11	Procédure à suivre pour la nomination du Directeur général	16
IDB.40/Dec.12	Innovation industrielle et capacité de production	17
IDB.40/Dec.13	Date et lieu de la quinzième session de la Conférence générale	19
IDB.40/Dec.14	Ordre du jour provisoire et date de la quarante et unième session du Conseil	19

**IDB.40/Dec.1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence**

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa quarantième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
20 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.2 Mise en réseau des connaissances et échange de connaissances**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution GC.14/Res.2 sur la mise en réseau des connaissances et l'échange de connaissances à l'appui de la réalisation des objectifs de développement;

b) A rappelé également la décision IDB.38/Dec.8 relative aux activités de l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle, et en particulier l'alinéa ii) du paragraphe g) dans lequel le Directeur général était prié d'appuyer les activités d'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre experts et décideurs aux niveaux mondial et régional, et engagé les États Membres à mettre en place des conditions-cadres favorables au développement industriel;

c) A réaffirmé l'importance, pour réaliser les objectifs de développement local, régional et international et atteindre la prospérité, de la mise en réseau des connaissances au niveau international et des plates-formes de gestion des connaissances existantes au sein de l'ONUDI, ainsi que des activités d'échange d'expériences et de meilleures pratiques;

d) A pris note de la banque de connaissances internationale, mécanisme d'échange de connaissances pour faire face aux besoins urgents d'assistance technique;

e) A pris note également du rapport mondial "Réseaux pour la prospérité": réalisation des objectifs de développement par l'échange de connaissances à l'horizon 2015, lancé le 19 novembre 2012, notamment de l'importance qui y est accordée à la coopération Sud-Sud et à la gouvernance des réseaux entre pays à revenu intermédiaire dans les processus de développement économique;

f) S'est félicité de l'offre faite par le Costa Rica d'accueillir, du 12 au 14 juin 2013, une conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire sur le thème "Réseaux pour la prospérité" et a prié le Directeur général d'apporter son soutien actif à l'organisation de cette manifestation;

g) A prié le Directeur général de renforcer les activités menées dans le domaine de la gouvernance des réseaux et de la mise en réseau des connaissances au service du développement économique et de lui présenter, à sa quarante et unième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente décision.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.3 Rapport du Commissaire aux comptes**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, publié sous la cote IDB.40/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et du *Rapport annuel 2011 de l'ONUDI* (IDB.40/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2011;

b) A pris note également des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la vingt-huitième session du Comité des programmes et des budgets;

c) A remercié le Commissaire aux comptes pour ses importantes prestations;

d) A apprécié l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

e) A engagé le Directeur général à veiller, dans la limite des ressources existantes, à la vérification régulière des comptes des bureaux extérieurs;

f) A demandé au Directeur général de s'employer en consultation avec le Secrétariat, à faire en sorte que toute augmentation éventuelle des dépenses de fonctionnement liée à la gestion du nouveau progiciel de gestion intégré soit couverte par des ressources existantes;

g) A demandé également au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa quarante et unième session.

*5<sup>e</sup> réunion plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.4 Situation financière de l'ONUDI**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.40/4;

b) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;

d) A prié instamment le Directeur général d'intensifier ses efforts pour faire en sorte que les États Membres actuels maintiennent leur appui et que l'Organisation attire de nouveaux États Membres.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.5 Demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations fournies dans les documents IDB.40/11 et Add.1;
- b) S'est félicité de l'engagement de l'Ukraine d'acquitter ses arriérés en vertu d'un accord relatif à un plan de paiement et a encouragé l'Ukraine à effectuer régulièrement ses versements conformément aux dispositions dudit plan;
- c) A décidé de rétablir les droits de vote de l'Ukraine en son sein conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI;
- d) A recommandé à la Conférence générale, à sa quinzième session, d'examiner favorablement la demande de l'Ukraine tendant à ce que ses droits de vote soient rétablis conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.6 Mobilisation de ressources financières**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.40/9;
- b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2012 et 2013 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), tel qu'il a été ajusté lors de l'examen à mi-parcours (IDB.39/8\*);
- c) A prié le Directeur général de poursuivre ses consultations avec les Gouvernements concernés pour ce qui est de la programmation des contributions volontaires au Fonds de développement industriel;
- d) A encouragé les États Membres et les autres bailleurs de fonds à continuer de verser leurs contributions volontaires à l'ONUDI;
- e) A encouragé également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée;
- f) A prié les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;
- g) A encouragé en outre les Gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à aider notamment à recenser les

fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;

h) A encouragé également le Directeur général à diversifier les sources de financement de l'ONUDI;

i) A recommandé vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir de nouveaux programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

#### **IDB.40/Dec.7 Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution GC.14/Res.4 de la Conférence générale sur le renforcement des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement;

b) A pris note des informations fournies dans les rapports du Directeur général sur les activités de l'ONUDI dans les domaines de l'environnement et de l'énergie (IDB.40/15 et IDB.40/16);

c) A apprécié l'importance de la contribution que l'ONUDI apporte au développement industriel durable en proposant et en renforçant des initiatives et programmes sur des modes durables de production et de consommation dans l'ensemble du processus de fabrication;

d) A encouragé l'ONUDI à renforcer l'initiative "Plate-forme pour l'industrie verte" et à prendre les mesures nécessaires pour exploiter pleinement son potentiel et promouvoir un développement industriel plus compétitif et plus propre;

e) A réaffirmé son appui à l'engagement pris par l'ONUDI de promouvoir son Programme de production plus propre et économe en ressources, de mettre en place ses projets de gestion de l'eau, de renforcer son assistance aux pays en développement et aux pays à économie en transition dans l'élaboration de leurs plans nationaux de mise en œuvre au titre de la Convention de Stockholm et d'augmenter tant le nombre de projets qu'elle mène au titre du Protocole de Montréal que de pays bénéficiaires;

f) A prié le Directeur général:

i) D'établir sous sa forme définitive le document stratégique sur les énergies renouvelables, en précisant, entre autres, la coopération qu'il est prévu de mener avec l'initiative "Énergie durable pour tous" et en insistant sur la complémentarité avec cette initiative;

- ii) De promouvoir, dans le cadre des besoins et des priorités définis au niveau national, le transfert de technologies appropriées pour toutes les formes d'énergies renouvelables;
- iii) De donner, dans ses futurs rapports aux États Membres, des informations obtenues grâce à une approche axée sur les résultats et faisant connaître l'impact des projets et des programmes sur des modes de production plus durables;
- iv) D'établir des mécanismes de coopération appropriés, notamment des accords sur la mise en œuvre de projets et initiatives avec d'autres organisations régionales et internationales dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, si besoin aux niveaux national, régional et/ou mondial, en vue de créer des synergies et d'éviter tout chevauchement;
- v) De renforcer la mise en œuvre des programmes cofinancés par le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des donateurs bilatéraux et des initiatives multidonateurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, en appliquant une approche axée sur les résultats et en accordant une attention particulière à l'impact de ces programmes en matière de développement sur le terrain, notamment pour ce qui est de renforcer les capacités nécessaires pour passer à des modes de production plus durables;
- vi) De continuer, compte tenu des priorités de chaque État Membre et des conditions qui lui sont propres, de promouvoir l'industrie verte dans le cadre du processus de négociation de l'après Rio+20 et de l'après 2015, en particulier pour aider à définir des objectifs de développement durable relatifs à l'utilisation rationnelle des ressources et à l'accès à l'énergie;
- vii) De continuer de guider les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie et de faire rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa quarante et unième session.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

#### **IDB.40/Dec.8 Questions relatives au personnel**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.40/18 et Corr.1;
- b) A pris note des modifications apportées aux tableaux I et III du Statut du personnel, conformément à l'article 13.3 du Statut;
- c) A pris note également des modifications apportées aux appendices A, C et M et aux dispositions 103.10, 104.08, 106.02 et 110.05 du Règlement du personnel, conformément à l'article 13.4 du Statut du personnel.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.9 Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.40/20 et IDB.40/23;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux organisations non gouvernementales suivantes:

Union internationale du gaz (UIG), et

Global Alliance of SMEs (GASME).

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.10 Forum des candidats au poste de Directeur général**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.40/21 et Add.1;

b) A décidé d'organiser, le 21 mai 2013, un forum des candidats présentés pour le poste de Directeur général;

c) A décidé également que les modalités du forum seront celles décrites au paragraphe 14 du document IDB.40/21/Add.1.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

**IDB.40/Dec.11 Procédure à suivre pour la nomination du Directeur général**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.40/26;

b) A pris note également des informations préliminaires qu'a données le Directeur général dans sa déclaration liminaire à la plénière;

c) A reconnu qu'il importait de ménager une transition rapide et en douceur dans l'éventualité où le Directeur général donnerait sa démission avant la fin de son mandat;

d) A pris note des conditions d'emploi du Directeur général (décision GC.13/Dec.19), et en particulier du paragraphe 9, qui stipule que le "Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié";



e) A décidé d'accepter, à compter de la date effective du 28 juin 2013, la démission du Directeur général actuel, dans l'éventualité où il la donne conformément à ses conditions d'emploi;

f) A décidé également, dans l'éventualité où le Directeur général donnerait ainsi sa démission, de lui demander de convoquer, le 28 juin 2013, la Conférence générale en session extraordinaire, conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur de la Conférence générale;

g) A souligné que la session extraordinaire de la Conférence générale ne serait convoquée le 28 juin 2013 que pour examiner les recommandations formulées par le Conseil sur la nomination d'un candidat au poste de Directeur général et sur ses conditions d'emploi;

h) A décidé que la note verbale concernant les candidatures au poste de Directeur général indiquerait que le Directeur général élu devra prendre ses fonctions le 28 juin 2013; il pourra, si nécessaire, nommer un intérimaire pour une durée raisonnablement limitée.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

#### **IDB.40/Dec.12 Innovation industrielle et capacité de production**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.40/24 sur l'innovation industrielle et la capacité de production;

b) A pris acte du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé "L'avenir que nous voulons", et du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables (A/CONF.216/5\*) adopté par la Conférence;

c) A rappelé les objectifs et les fonctions définis dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et la vision stratégique à long terme pour la période 2005-2015 (GC.11/Res.4);

d) A rappelé également la résolution GC.13/Res.6 relative au rôle crucial des secteurs productifs dans l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la décision IDB.38/Dec.8 relative aux activités de l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle, la résolution GC.14/Res.1 relative aux activités menées par l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle en vue de promouvoir l'intégration sociale et la résolution GC.14/Res.2 relative à la mise en réseau des connaissances et à l'échange de connaissances à l'appui de la réalisation des objectifs de développement;

e) A reconnu que la promotion de l'innovation est un élément essentiel des politiques publiques visant à favoriser l'entreprenariat dans le secteur privé;

f) A souligné le lien entre la qualité et l'étendue des services publics nationaux fournis pour assurer l'exercice des droits économiques et sociaux et la croissance économique à long terme, ainsi que les gains d'efficacité énergétique et matérielle dans tous les secteurs productifs;

g) A reconnu à cet égard le rôle de l'ONUDI dans la promotion de l'innovation industrielle et dans l'intégration de la science et de la technique dans les systèmes nationaux de production, la fabrication, l'extraction et les processus énergétiques et leurs produits, y compris les compétences nécessaires en matière d'encadrement;

h) A reconnu également que le renforcement de la capacité de production jouait un rôle clef dans le processus d'éradication de la pauvreté;

i) A reconnu en outre que l'application adéquate de solutions innovantes pouvait aider les pays en développement à combler les lacunes qui existent dans leur processus de développement et à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

j) A insisté sur l'importance croissante des activités de l'ONUDI dans la recherche, les services de conseil et la coopération technique en matière de stratégies et politiques industrielles pour aider les pays en développement à atteindre des niveaux de productivité plus élevés;

k) A insisté également sur le rôle de l'ONUDI dans le renforcement des capacités nationales d'absorption et de production, y compris la capacité d'acquérir, d'absorber, d'adapter, de diffuser et d'adopter les connaissances existantes, ainsi que de produire et d'utiliser de nouvelles connaissances et techniques;

l) A prié le Directeur général:

i) De prendre les mesures qui s'imposent pour permettre à l'ONUDI de participer à la mise en œuvre du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables;

ii) De continuer à développer et à favoriser, dans le cadre du mandat de l'Organisation et dans la limite des ressources existantes, des activités visant à promouvoir l'innovation industrielle et, en consultation avec les États Membres, les aider à acquérir, absorber, adapter, diffuser et adopter les connaissances et techniques existantes ainsi que la capacité de produire et d'utiliser de nouvelles connaissances et techniques, y compris par le biais de son réseau mondial de centres pour la promotion des investissements et de la technologie, de centres pour une production propre et économe en ressources et de centres pour la coopération industrielle Sud-Sud ainsi que par le biais de son Institut pour le renforcement des capacités et son initiative Réseaux pour la prospérité;

iii) D'engager l'ONUDI dans un dialogue constant avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les commissions économiques et sociales régionales ainsi que le secteur privé et les instituts de recherche, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des différents textes de l'ONU sur la science, la technologie et l'innovation;

iv) De lui rendre compte, à sa quarante et unième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente décision.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

#### **IDB.40/Dec.13 Date et lieu de la quinzième session de la Conférence générale**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence générale qui dispose que la Conférence tient ses sessions ordinaires au Siège de l'Organisation, à moins que la Conférence n'en décide autrement;

b) A rappelé également l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale, qui dispose que les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le Gouvernement hôte;

c) A pris note du rapport du Directeur général (IDB.40/19), dans lequel le Conseil a été informé de l'offre aimable du Gouvernement péruvien d'accueillir la quinzième session de la Conférence générale à Lima;

d) A pris note également de l'assurance reçue du Gouvernement péruvien que toutes les dépenses supplémentaires visées au paragraphe b), résultant directement ou indirectement de la tenue de la session à Lima, seront à sa charge;

e) A décidé d'accepter l'offre du Gouvernement péruvien d'accueillir la quinzième session de la Conférence générale au centre de conférences Westin à Lima, du 2 au 6 décembre 2013;

f) A prié le Directeur général de négocier et de conclure un accord de conférence approprié avec le Gouvernement péruvien d'ici à février 2013;

g) A prié également le Directeur général de lui rendre compte à sa quarante et unième session des progrès réalisés à cet égard.

*2<sup>e</sup> séance plénière  
20 novembre 2012*

#### **IDB.40/Dec.14 Ordre du jour provisoire et date de la quarante et unième session**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.40/CRP.7;

b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa quarante et unième session:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2012.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
  - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012;

- b) Situation financière de l'ONUDI;
  - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015;
  - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015;
  - e) Mobilisation de ressources financières;
  - f) Nomination d'un commissaire aux comptes;
  - g) Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts.
- 5. Programme et budgets, 2014-2015.
  - 6. Cadre de programmation à moyen terme.
  - 7. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources.
  - 8. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.
  - 9. Activités du Corps commun d'inspection.
  - 10. Questions relatives au personnel.
  - 11. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
  - 12. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
  - 13. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale.
  - 14. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session.
  - 15. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa quarante et unième session du 24 au 27 juin 2013.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2012*

## Annexe II

## Documents présentés au Conseil à sa quarantième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.40/1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.40/1/Rev.1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.40/2	3, 5, 9	<i>Rapport annuel 2011 de l'ONUDI</i>
IDB.40/3	4 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011
IDB.40/4	4 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.40/5	4 c)	Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Rapport du Directeur général
IDB.40/6*	4 c)	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire. Rapport du Directeur général
IDB.40/7	4 c)	Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables. Rapport du Directeur général
IDB.40/8	4 c)	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Rapport du Directeur général
IDB.40/9	4 d)	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
IDB.40/10	8	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Rapport d'activité intermédiaire des Coprésidents (S. E. M <sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides, Costa Rica, et M. A. Groff, Suisse)
IDB.40/11/Add.1	4 b)	Demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement. Note du Directeur général
IDB.40/12	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-huitième session
IDB.40/13	5	Activités du Groupe de l'évaluation. Note du Secrétariat
IDB.40/14	6	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
IDB.40/15	7	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement. Rapport du Directeur général
IDB.40/16	7	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie. Rapport du Directeur général
IDB.40/17	8	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Deuxième rapport intérimaire des Coprésidents (S. E. M <sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides, Costa Rica, et M. A. Groff, Suisse)
IDB.40/18 et Corr.1	9	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.40/19	13	Date et lieu de la quinzième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.40/20	10	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale. Note du Directeur général
IDB.40/21 et Add.1	11	Processus de sélection pour le poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.40/22	4 b)	Faits nouveaux en rapport avec le Service des bâtiments. Note du Secrétariat
IDB.40/23	10	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale. Note du Directeur général
IDB.40/24	12	Innovation industrielle et capacité de production – Proposition présentée par le Brésil. Note du Secrétariat
IDB.40/25	4 b)	Mise en place d'enregistrements numériques. Note du Secrétariat
IDB.40/26	11	Procédure à suivre pour la nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
<b>Documents de séance</b>		
IDB.40/CRP.1	2	List of documents
IDB.40/CRP.2	3	UNIDO activities to promote knowledge networking and knowledge sharing. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.3	4 b)	Status of assessed contributions and unencumbered balances of appropriations. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.4	4 c)	Programme for Change and Organizational Renewal. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.5	4 c)	Unutilized balances of appropriations. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.6	9	List of staff of the UNIDO Secretariat
IDB.40/CRP.7	14	Provisional agenda and date of the forty-first. Note by the Director-General
IDB.40/CRP.8	5	Synthesis of findings and lessons learned from evaluations conducted in 2010-2011. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.9	8	Position paper of Group of 77 and China, and comments by the European Union regarding the weaknesses summary proposal of the informal working group. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.10	8	Submission by Brazil to the informal working group on the future, including programmes and resources, of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.40/CRP.11	3	Fostering the development of local pharmaceutical production in developing and least developed countries – Support to the African Union Commission on accelerating the implementation of the Pharmaceutical Manufacturing Plan for Africa
IDB.40/CRP.12/Rev.1	-	List of participants